

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

2<sup>e</sup> ADDITION  
 AU BREVET D'INVENTION

N° 640.138

Gr. 10. — Cl. 1.

N° 34.697

Chenille souple à éléments amovibles et entraînement positif.

M. ADOLPHE KEGRESSE résidant en France (Seine).

(Brevet principal pris le 9 février 1927.)

Demandée le 8 décembre 1927, à 15<sup>h</sup> 51<sup>m</sup>, à Paris.

Délivrée le 9 avril 1929. — Publiée le 10 septembre 1929.

[Certificat d'addition dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

1<sup>re</sup> addition n° 34.571.

La présente addition a pour objet des perfectionnements apportés à la chenille souple à éléments amovibles ayant fait l'objet du brevet principal et de la première addition.

Ces perfectionnements consistent plus particulièrement dans une nouvelle constitution du bandage lui-même avec son dispositif d'entraînement, ainsi que des plaquettes porteuses des blocs de roulement.

Sur le dessin annexé :

La figure 1 représente, en élévation, un ensemble des dispositifs proposés.

La figure 2 est une coupe transversale. Les figures 3 et 4 sont des vues en plan dessus et dessous, des nouveaux dispositifs.

Sur toutes les figures, 1 représente la bande souple, constituée, soit par des toiles caoutchoutées, soit par un ruban souple métallique, soit par des câbles, enrobés ou non dans du caoutchouc, ou de toute autre manière.

Du côté intérieur, est prévue, sur la bande souple, une surépaisseur 2, servant de chemin de roulement aux galets porteurs

du véhicule. Cette surépaisseur, comme on le voit plus particulièrement par la coupe de la figure 2, n'intéresse pas toute la largeur du bandage et est limitée approximativement à la largeur des galets porteurs 3 (fig. 1 et 2). On obtient ainsi un chemin de roulement spécial dont l'usure éventuelle n'intéressera pas l'âme elle-même de la bande.

L'entraînement se fait, dans cette addition, par des dispositifs basés sur le principe du brevet principal, mais réalisés de façon différente. Comme on le voit d'après les figures, la denture est constituée ici par de petits blocs indépendants 4, en matière appropriée : acier, bois, caoutchouc durci, aggloméré, etc., etc. Ces blocs sont fixés sur la bande sans fin par des boulons 5, traversant de part en part cette bande ainsi que les plaquettes 6 (fig. 2 et 3) sur lesquelles la tête ou l'écrou du boulon prendra point d'appui.

Il est à remarquer que, comme dans le brevet principal, chaque plaquette porte deux dents : une à chacune de ses extrémités. Ces dents sont placées sur une même ligne

que le boulon central fixant le talon de guidage (comme dans le brevet principal).

Il va sans dire que les dents ont une forme appropriée, donnant l'engrènement correct sur la poulie motrice établie à cet effet.

Les plaquettes 6 portent, dans le brevet principal deux rebords dans lesquels s'encastre (fig. 1 et 2 de ce brevet) la bande sans fin. Cette dernière se trouve donc prisonnière, dans le sens transversal des plaquettes.

Dans la présente addition, et comme on le voit, principalement d'après la figure 2, il n'y a plus de rebord emprisonnant latéralement la bande. Ce rebord, au contraire, est rabattu à l'extérieur, en 7 (fig. 2) c'est-à-dire du côté opposé à la bande; celle-ci se trouve donc libérée latéralement.

Ce point particulier, qui peut paraître insignifiant, a cependant, en pratique, une grande importance. En effet, dans la disposition du brevet principal, il y a frottement au moment de l'enroulement sur les poulies, entre les bords de la bande et le rebord des plaquettes, d'où usure prématurée de la première amenant un jeu entre les bords des plaquettes et la bande. Ce jeu, dans les mauvais terrains : sable, boue, etc. est une cause d'introduction de parcelles de ces terrains entre les plaquettes et la bande. Ces parcelles, une fois entrées, ne peuvent ressortir que difficilement, toujours à cause du bord en question et, on le comprend, sont d'un effet désastreux pour la bonne conservation de la bande sans fin.

D'autre part, le rebord rabattu à l'extérieur, comme dans la présente addition, arqueboute les extrémités des nervures d'adhérence des plaquettes permettant de construire ces dernières plus légères.

La modification apportée par la présente addition à ces plaquettes, supprimant, comme on le voit, un grave défaut, tout en permettant une réduction de poids intéressante.

#### RÉSUMÉ.

Chenille so ple à éléments amovibles et entraînement positif, comme dans le brevet principal, caractérisée :

1° Pour la bande sans fin elle-même, par un chemin de roulement pour les galets, formant surépaisseur centrale, intérieure et continue sur toute la longueur de la bande, plus étroite que la bande elle-même.

2° Pour le système d'entraînement à double denture, comme dans le brevet principal, un mode de réalisation d'une denture amovible en matière appropriée fixée à l'intérieur de la bande, par un boulon réunissant entre eux : la dent, la bande et la plaquette porteuse de bloc de roulement sur le sol; deux dents de chaque plaquette étant fixées sur une même ligne, perpendiculaire au grand axe du bandage, et passant par l'axe du boulon de fixation des talons de guidage et des blocs de roulement.

3° Pour les plaquettes porteuses de blocs de roulement sur le sol, par les rebords extrêmes de celles-ci qui, au lieu d'être repliées du côté de la bande, comme dans le brevet principal, sont repliées du côté opposé, arqueboutant ainsi les nervures transversales des plaquettes.

#### A RÉGRESSE.

Par procuration :  
Cabinet J. BONNET-THIRION.

**Erratum au certificat d'addition n° 34.697 se rattachant au brevet n° 640.138.**

Le titre étant erroné, il faut lui substituer le suivant :

**Chenille souple à éléments amovibles et à entraînement positif.**

**14**

